



## UNE RELATION PRIVILÉGIÉE ET RENOUVELÉE AVEC LE QUÉBEC

### Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Québec à Québec et dans le Charlevoix

16 au 20 septembre 2019

#### ***I. Un paysage politique québécois en pleine recomposition***

À l'invitation de l'Assemblée nationale du Québec, une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France – Québec, conduite par son président, M. Rémy Pointereau, et composée de Mmes Martine Berthet, vice-présidente, et Sylviane Noël, membre du groupe, ainsi que de MM. Pierre Louault et Jean-Jacques Lozach, membres du groupe, s'est rendue à Québec et dans le Charlevoix du 16 au 20 septembre 2019.



*La délégation sénatoriale devant l'Assemblée nationale du Québec*

Les élections du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ont sanctionné le gouvernement libéral, au pouvoir depuis environ 15 ans, malgré de bons résultats économiques et l'assainissement des finances publiques, qui présentent un excédent de 2,6 milliards de dollars (après un versement de 2,3 milliards au Fonds des générations, destiné au remboursement de la dette) et une dette publique limitée à 46 % du PIB en 2017-2018. Les Québécois ont porté au pouvoir la Coalition Avenir Québec (CAQ), créée en 2011 par l'actuel Premier ministre, issu des rangs du Parti Québécois. La CAQ a ainsi obtenu 37,4 % des voix et, du fait de l'effet amplificateur du scrutin majoritaire à un tour, la majorité absolue des sièges au

parlement monocaméral du Québec (75 sur 125). Le Parti libéral, qui avait recueilli 41,5 % des suffrages en 2014, n'en a obtenu que 24,8 %, soit deux fois moins de sièges (32 au lieu de 70, dont 28 dans la région de Montréal). Le Parti Québécois a reculé de 25 % à 17 % des voix (9 sièges), devancé en nombre de sièges par Québec Solidaire (16 % des voix, soit 10 sièges), parti né en 2006 de la fusion de l'Union des forces progressistes, une coalition de groupes de diverses tendances socialistes, et d'Option citoyenne, un groupe féministe et altermondialiste.

Ainsi, deux tiers des sièges de l'Assemblée nationale du Québec sont occupés par des partis qui n'existaient pas lors du dernier référendum sur l'indépendance en 1995, et la majorité des députés sont de nouveaux venus en politique, essentiellement issus du monde de l'entreprise, avec 42 % de femmes.



*La salle des séances de l'Assemblée nationale du Québec*

Le nouveau président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ), M. François Paradis, ancien éditorialiste politique très connu des Québécois, a chaleureusement accueilli la délégation du Sénat, qui a été saluée longuement lors de la première séance de questions d'actualité au gouvernement, le 17 septembre. Il l'a accompagnée lors de son déplacement dans la région de Charlevoix. Le président François Paradis avait été reçu au

Palais du Luxembourg le 29 janvier 2019 et avait eu un entretien avec son homologue, M. Gérard Larcher. Les deux délégations sont convenues de la poursuite de leurs échanges bisannuels, une délégation québécoise prévoyant de venir en France en mai 2020. Dès octobre prochain, une délégation de députés de la commission de l'agriculture sera également reçue au Sénat pour des entretiens avec des chercheurs de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) sur l'impact des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que sur les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation.



*M. François Paradis, président de l'Assemblée nationale du Québec, et la délégation sénatoriale*

Par ailleurs, la délégation sénatoriale s'est entretenue avec les chefs de l'opposition officielle : M. Pierre Arcand pour le Parti libéral du Québec et Mme Manon Massé pour Québec Solidaire, ainsi que M. Joël Arseneau, porte-parole du Parti Québécois en matière de relations internationales et de francophonie.



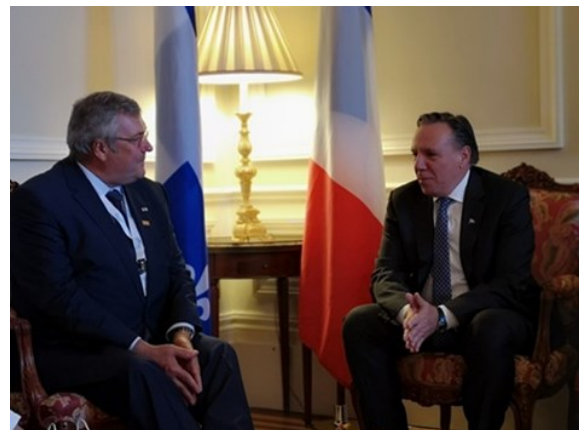
*La délégation sénatoriale dans le nouveau pavillon d'accueil de l'ANQ*

Enfin, les sénateurs ont visité les nouvelles installations du pavillon d'accueil souterrain de l'Assemblée nationale, d'une superficie d'environ 3 800 m<sup>2</sup>, jumelée à un agrandissement de 1 500 m<sup>2</sup> sous la cour intérieure, inauguré au printemps 2019 après trois ans de travaux de mise aux normes. Le public y est mieux accueilli et a accès librement tant aux salles de commission pendant les travaux qu'au restaurant où déjeunent les parlementaires québécois.

## ***II. Une visite qui s'inscrit dans le contexte de la ratification de l'accord économique et commercial global (AECG)***

La nouvelle majorité québécoise entend mettre l'accent sur le développement économique de la Belle Province, mais aussi favoriser la hausse du pouvoir d'achat et la création d'emplois mieux payés au Québec. Elle prévoit notamment d'encourager les implantations d'entreprises étrangères au Québec. Afin de donner une dimension commerciale aux relations extérieures, les délégations générales du Québec à l'étranger sont mises à contribution pour développer une véritable diplomatie économique.

Le financement de ces mesures serait gagé par des économies budgétaires de l'ordre de 1,2 milliard de dollars canadiens (CAD) obtenues notamment par la suppression de 5 000 postes au sein de la fonction publique, la réduction d'au moins 10 % des frais de fonctionnement de l'administration gouvernementale québécoise et l'augmentation des revenus issus des entreprises publiques comme Hydro-Québec, la SAQ (Société des Alcools du Québec) ou Loto-Québec, accroissant de 7 % les dividendes perçus par le gouvernement.



*Le président du groupe d'amitié France-Québec, M. Rémy Pointereau, et le Premier ministre du Québec, M. François Legault*



Dans l'entretien qu'il a accordé à la délégation, le Premier ministre du Québec, M. François Legault, a mis l'accent sur les principales orientations de sa politique économique, qui vise à accroître la richesse relative des Québécois par rapport à leurs voisins, notamment Ontariens, en comblant l'écart de revenu disponible entre les deux provinces, réduisant ainsi les sommes que le Québec reçoit en péréquation chaque année, de l'ordre de plusieurs milliards de CAD.



*La délégation sénatoriale avec M. François Legault, Premier ministre du Québec, et Mme Nadine Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie*

L'autre axe principal de l'action gouvernementale est l'affirmation d'une relation exigeante avec le niveau fédéral, afin d'accroître les pouvoirs du Québec tout en affirmant sa différence. Aussi, profitant du lancement de la campagne pour les élections fédérales du 21 octobre prochain, le Premier ministre québécois a-t-il demandé aux principaux chefs des partis fédéraux d'autoriser le Québec à étendre la loi 101 sur l'usage du français aux entreprises à compétence fédérale – dont les banques – à user de tests de français et de valeurs aux étrangers voulant s'implanter au Québec, à instituer une déclaration de revenus unique et à ne pas contester judiciairement la nouvelle loi sur la laïcité, bien qu'elle heurte, du point de vue canadien, le multiculturalisme.

La difficile ratification de l'accord économique et commercial global (AECG) à l'Assemblée nationale française le 17 juillet 2019 a été évoquée au cours des échanges avec le ministre de l'Agriculture, M. André Lamontagne. La délégation française a fait part des inquiétudes des agriculteurs français, qui ont le sentiment d'avoir constitué la « variable d'ajustement » de cet accord. Le ministre a rappelé que 40 % des œufs et du lait québécois avaient un prix réglementé et a plaidé pour une réciprocité des normes. Le Canada est désormais le seul pays au

monde appliquant une politique de quotas de production laitiers.



*La délégation sénatoriale avec M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture*

Les sénateurs se sont ensuite rendus dans la région de Charlevoix pour rencontrer des agriculteurs et des éleveurs québécois. Ils ont été reçus à la laiterie Charlevoix par M. Jean Labbé, représentant la quatrième génération de l'entreprise fondée en 1948. La laiterie produit des fromages fins et du cheddar, et convertit désormais son lactosérum en énergie. Elle a établi des partenariats avec de jeunes producteurs agricoles afin de sauvegarder les fermes laitières dans Charlevoix et de sauver la vache « Canadienne », race laitière développée au Canada français à partir de 500 bovins importés de la Bretagne et de la Normandie entre 1660 et 1670. Alors que la Canadienne, seule race bovine laitière propre à l'Amérique du Nord, a compté jusqu'à 300 000 têtes en 1850, elle a rapidement décliné et a failli disparaître en raison des croisements avec la race « Brown Swiss », seules 250 vaches de race pure subsistant aujourd'hui. La délégation a visité la ferme Hengil, à Saint-Hilarion, qui en possède une centaine. Son lait, riche en protéines, présente une excellente qualité fromagère.



*La délégation sénatoriale à la ferme Hengil*

L'industrie laitière québécoise, comme celle du Canada, a été fragilisée par l'ouverture du marché aux différents partenaires

commerciaux (Europe, États-Unis, Mexique et Asie), de sorte que le gouvernement a dû consentir une indemnisation de 1,75 milliard de CAD sur huit ans. Les importations étrangères de lait et produits dérivés étaient initialement limitées pour garantir une demande constante auprès des fermes laitières canadiennes.

L'AECG permettra à terme aux producteurs européens de satisfaire sans droit de douane un peu plus de 3 % de la consommation laitière canadienne. Avec les accords conclus par le Canada avec l'Asie, les États-Unis et le Mexique, 20 % du marché laitier canadien pourrait être à terme fourni par les producteurs étrangers.

### **III. Les premières priorités du Gouvernement Legault adoptées par l'Assemblée nationale du Québec**

La première année de session parlementaire de la nouvelle majorité aura permis l'adoption, dans les dernières semaines de session – et en utilisant la procédure du « bâillon parlementaire », qui permet d'accélérer les débats, de ses deux principales réformes, relatives à l'immigration et à la laïcité.

**La réduction de 52 000 à 40 000 du nombre d'immigrants** autorisés à entrer chaque année au Québec traduit l'engagement de la campagne électorale de l'automne 2018, lorsque M. François Legault avait indiqué vouloir « *en prendre moins mais en prendre soin* », afin de mieux les intégrer. À cet effet, le budget dédié à la « francisation » – selon le terme québécois – des personnes immigrantes a été porté de 100 à 170 millions de CAD.



*Les sénateurs français en session de travail à l'ANQ*

Environ 18 000 dossiers en attente de traitement ont été annulés et les demandes devront être redéposées. Au principe du « premier arrivé premier servi » se substituera, en février 2020, un « portail employeurs libre-service » afin que les entreprises, confrontées à une forte pénurie de main-d'œuvre (avec un taux de chômage de 5,7 %, rapprochant

l'économie du plein emploi), puissent consulter directement les profils de candidats. Par ailleurs, les quotas pourraient être augmentés dès 2020.

Le Québec cherche à attirer de nombreux jeunes diplômés français dans le domaine de l'intelligence artificielle et des jeux vidéo, points forts de l'économie numérique. Les expatriés français au Québec, au nombre de 120 000 et à 47 % binationaux, sont deux fois plus nombreux qu'en 2000. Ils bénéficient d'une bonne réputation chez les employeurs, comme étant tout autant impliqués qu'appliqués.

**La loi sur la laïcité** interdit le port de signes religieux pour certains fonctionnaires en position d'autorité, qui devront exercer à visage découvert. Les employés actuels gardent leurs droits acquis, cette loi ne devant être appliquée qu'aux nouvelles recrues. Des sanctions disciplinaires pourront être prises. Par cohérence, le décrochage symbolique du crucifix dans la salle des séances de l'ANQ a été décidé à l'unanimité des députés.



*Les députés québécois en session de travail à l'Assemblée nationale du Québec*

Dans ce contexte, la délégation sénatoriale a visité les locaux de l'association RIRE 2000 (Rattrapage académique, Intégration socio-professionnelle, Rapprochement interculturel et Éveil aux technologies de l'informatique), qui œuvre dans la région de Québec depuis 1996. Cet organisme à but non lucratif a pour mission d'appuyer les jeunes et les adultes des communautés culturelles dans leur intégration socioéconomique au sein de la société québécoise. Elle accompagne chaque année 700 nouveaux immigrants, ainsi que 60 entreprises, dans la recherche de ressources humaines. Elle permet ainsi un accès rapide à l'ordre des ingénieurs du Québec, en délivrant des équivalences de diplômes, forme aux savoir-être et aux codes culturels et valeurs communes, et coordonne la mise à niveau, la formation d'appoint ou l'actualisation de compétences en informatique et technologies de l'information.

Par ailleurs, les sénateurs français ont évoqué la mise en œuvre de l'accord de l'Entente



Québec – France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) de 2008. Ils ont assisté à un exposé détaillé de M. André Gariépy, Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles, instance chargée de recevoir et d'examiner les plaintes provenant de toute personne qui se sent lésée par un ordre professionnel dans le traitement d'une demande de reconnaissance de ses compétences. Cette procédure s'inscrit dans le cadre des critères autorisant une immigration au Canada et des conventions collectives qui permettent le classement des salariés français immigrés au Québec. « Accord modèle » pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Entente, qui a inspiré le chapitre II de l'AECG sur la reconnaissance des qualifications, a permis à 3 500 Français de faire reconnaître leurs qualifications au Québec et à 400 Québécois de faire de même en France. 81 métiers et professions sont concernés. Deux difficultés relatives à sa mise en œuvre ont été signalées au cours des échanges interparlementaires.



*L'ANQ pavoisée avec le drapeau tricolore en l'honneur de la délégation sénatoriale*

La partie québécoise s'est étonnée que la France puisse exiger la maîtrise de l'anglais pour exercer certaines professions dans l'hexagone. De leur côté, les sénateurs français ont évoqué tout d'abord le blocage persistant de la reconnaissance du diplôme français de vétérinaire au Québec, l'ordre professionnel tardant à ouvrir l'exercice de la profession en utilisant une norme américaine (un test). Ils ont par ailleurs mentionné la différence entre un diplôme d'infirmière libérale, reconnu, et l'exercice de cette profession dans le cadre de la fonction publique hospitalière, qui ne donnerait pas accès à la profession au Québec.

La prochaine session parlementaire québécoise devrait étudier un plan de sauvetage du principal groupe québécois de médias, Capitales Médias. Ce dernier se trouve aujourd'hui au bord de la faillite car les revenus des journaux ont baissé de moitié en dix ans en raison de la captation des ressources publicitaires par les principaux acteurs du numérique, les « GAFAs » (Google, Amazon, Facebook, Apple), endettant le groupe à hauteur de 18 millions d'euros.

Le gouvernement de Québec a accordé à Capitales Médias un prêt d'urgence de 3,4 millions de CAD le 19 août dernier. 6 des 10 quotidiens payants du Québec sont menacés de disparition. Même la capitale, Ottawa, officiellement bilingue, n'aurait plus de quotidien en français. La plupart des journaux concernés sont centenaires et lus par plus de 700 000 personnes chaque jour.

Les députés québécois se sont donc intéressés aux aides de l'État à la presse en France et à la taxe sur les GAFAs, créée par la loi du 24 juillet 2019 portant création d'une taxe sur les services numériques.

En effet, contrairement à certains pays européens, l'aide gouvernementale directe aux journaux imprimés ou numériques est pratiquement exclue des nombreux programmes d'aide en vigueur au Canada. Les périodiques, par exemple, reçoivent un soutien du gouvernement fédéral, et les médias communautaires, l'aide de Québec. Seuls l'Ontario et le Québec soutiennent le virage numérique de la presse écrite avec des mesures totalisant 24 millions de CAD sur cinq ans dans le dernier budget provincial, s'ajoutant à une aide de 12 millions ayant pour objet d'absorber les coûts de la taxe sur le recyclage.



*Le président de l'ANQ, M. François Paradis, et le président de la délégation sénatoriale, M. Rémy Pointereau*

L'adaptation du Québec à l'économie numérique devrait par ailleurs conduire l'Assemblée nationale à achever, en 2019-2020, l'examen parlementaire d'un projet de loi offrant une compensation de 720 millions de CAD aux chauffeurs de taxis menacés par Uber. Le Parlement du Québec étudiera prochainement un encadrement strict de l'usage du cannabis à des fins récréatives, augmentant l'âge minimal pour en acquérir de 18 à 21 ans ou l'interdisant dans les lieux publics. Il sera également saisi d'une réforme de l'éducation préscolaire abaissant la scolarité obligatoire à l'âge de 4 ans, accompagnée d'un vaste plan de financement pour la réalisation de nouveaux locaux scolaires à hauteur de 1,7 milliard de CAD.

## Conclusion

Le groupe d'amitié suivra avec attention les élections fédérales canadiennes, qui auront lieu le 21 octobre.

La ratification de l'AECG sera à l'agenda du nouveau gouvernement fédéral. Les hésitations françaises suscitent de l'incompréhension. La mission sénatoriale a pu en mesurer les conséquences au Québec sur une partie de la filière agricole. Le groupe d'amitié continuera à suivre ce dossier avec une grande vigilance, tout en approfondissant la relation particulière franco-québécoise, grâce à l'accueil régulier de délégations de l'Assemblée nationale du Québec.

### Composition de la délégation



**M. Rémi POINTEREAU**

Président du groupe d'amitié  
Sénateur du Cher  
(Les Républicains)



**Mme Martine BERTHET**

Vice-présidente du groupe  
Sénateur de la Savoie  
(Les Républicains)



**Mme Sylviane NOËL**

Membre du groupe  
Sénatrice de la Haute-Savoie  
(Les Républicains)



**M. Pierre LOUAULT**

Membre du groupe  
Sénateur d'Indre-et-Loire  
(UC)



**M. Jean-Jacques LOZACH**

Membre du groupe  
Sénateur de la Creuse  
(Socialiste et républicain)

**Composition du groupe d'amitié :** [http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami\\_602.html](http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_602.html)